



Synthèse des positions des candidats face aux 30 propositions d'Anticor

A la veille du 2nd tour des élections régionales en Île-de-France, pour lequel se dessine un affrontement entre la majorité sortante de V. Péresse (LR) et l'union des listes EELV, PS et LFI menée par J. Bayou - mais aussi la possibilité pour la liste de J. Bardella (RN) de s'offrir une représentation solide - nous vous proposons un tour d'horizon des propositions éthiques et de transparence avancées par ces candidats. L'idée de cette synthèse est d'offrir une vue d'ensemble concise sur le positionnement et les engagements des différentes listes rencontrées sur les thématiques de la probité et de la transparence de la vie politique. Seront ainsi détaillées les vues des représentants de chacune des listes sur différents points centraux des 30 propositions d'Anticor pour des Conseils éthiques.

Positionnement vis-à-vis de la Charte et du Comité d'éthique (propositions 1, 2 et 30)

Sur l'existant - Concernant la Charte pour une nouvelle éthique en politique initiée et adoptée au cours du mandat de Valérie Péresse (2016), deux camps s'opposent : ses partisans à savoir LR, LaREM et une partie des élus PS ; et ses détracteurs, qui jugent soit que celle-ci ne va pas assez loin (EELV, LFI) soit qu'il s'agit simplement d'une action de communication (RN). Le point de scission pour les deux listes abstentionnistes est l'interdiction de bénéficier d'un logement social de la Région (pour plus de détails, voir [l'épisode 1](#)). Aussi, la composition de la Commission d'éthique, chargée entre autres de recueillir les déclarations d'intérêts et les alertes des élus, a été vivement contestée par la gauche, puisque la nomination des membres est selon eux opaque et insusceptible de modification, bien qu'aucune alternative ne semble avoir été proposée par les listes. Ces derniers prônent une refonte complète de la composition et des attributions de cette instance, plus dans la lignée du modèle proposé par Anticor.

Sur les propositions d'Anticor - La forme d'une Charte librement signée est acceptée par toutes les listes, sauf le RN qui considère qu'une politique volontariste ne saurait être une garantie suffisante et préconise des dispositions législatives réellement coercitives. Pour le respect de cette Charte, un Comité d'éthique moins opaque est plébiscité, mais son ouverture aux citoyens est débattue selon les listes : LR considère que cette institution, qui a en sa possession des données confidentielles, doit rester dans des mains de confiance alors que les listes de gauche proposent une Commission citoyenne permanente chargée d'évaluer la bonne gestion du Conseil. Si la présence d'un référent déontologue fait l'unanimité, ce dernier devrait, selon la liste LaREM, être présent au sein de chaque Commission.

Cumul fonctionnel des mandats et cumul dans le temps (proposition 5)

Sur la question du non-cumul des mandats, deux positions antagonistes se sont dessinées : les insoumis et les écologistes sont partisans d'un renforcement des restrictions des cumuls, là où les listes plus ancrées à droite considèrent que le régime législatif actuel est suffisant et que l'élu est suffisamment responsable pour juger de sa capacité à assumer plusieurs fonctions.

Concernant le cumul des mandats dans le temps, les divergences sont également fortes : les trois listes de gauche préconisent une limitation pour chaque conseiller - et non pas simplement pour l'exécutif - alors que la droite (et surtout l'extrême droite) reste axée sur la continuation du mandat tant que le scrutin est favorable. Le PS reste assez pragmatique sur le cumul temporel : le *cursus honorum* de l'élu ne doit pas durer *ad vitam eternam* mais doit aussi permettre d'acquérir de l'expérience.

Importance de l'assiduité et variabilité des indemnités (proposition 6)

L'assiduité a été un sujet épineux pour la majorité des formations, qui ont toutes tenté de justifier - tant bien que mal - le manque de régularité de certains de leurs élus. Pour autant, toutes les listes sont favorables à la modulation des indemnités en fonction de la présence effective, qui est déjà en vigueur.

Outils de prévention des conflits d'intérêts (propositions 9 à 12)

La prévention des conflits d'intérêts est un enjeu appréhendé de manière croissante par les différentes listes. A cette fin, tous les candidats sont pour la transmission de la déclaration d'intérêts soit au Comité d'éthique soit à la HATVP, même si certains groupes ne se sont pas pliés à l'exercice au cours de la mandature qui s'écoule (voir l'[épisode 2](#)). Pour autant, tous sont favorables à l'effectivité et au renforcement de la procédure de dépôt, notamment les listes estampillées de gauche, qui plaident pour une systématisation du rappel du conflit à chaque prise de parole mais aussi sa consignation dans un registre unique et public. Finalement, concernant la proposition d'agenda ouvert qui regroupe toutes les rencontres des conseillers avec des groupes d'intérêts (lobbyistes), la majorité des candidats y est favorable.

Formation des élus (propositions 4 et 17)

La nécessité de renforcer la formation des élus est le grand point de convergence de chacune des listes : tous les candidats sont pour une formation complète en début de mandat sur les droits et devoirs des élus, pour éviter d'avoir des conseillers "lâchés dans l'inconnu" (LaREM). Ils sont également unanimes pour le développement de formations en matière de probité au cours du mandat, pas seulement pour les élus d'opposition mais pour chacun des élus. Aussi, la majorité sortante voudrait rendre ces formations obligatoires - dans la mesure du possible - en cas de réélection.

Conséquences d'une mise en examen ou d'une condamnation (propositions 7 et 8)

Chaque liste comprend globalement l'enjeu de telles propositions mais certaines usent de la présomption d'innocence et du risque d'instrumentalisation des mises en examen pour justifier leurs candidatures et les élus suspectés. Ainsi, bien que favorables à la révocation de la délégation pour condamnation en matière de probité, le RN et, dans une moindre mesure LaREM, poussent jusqu'à l'épuisement des voies de recours internes la notion de condamnation définitive.

Droits des élus d'opposition (propositions 13 et 14)

Les élus d'opposition interrogés ont tous constaté le recul de leurs droits au cours de la mandature Pécresse et demandent leur renfort effectif. D'abord, en matière de droit à l'information, les listes d'opposition demandent plus d'accessibilité aux documents et un meilleur respect des délais pour exercer leur mandat. Ensuite, ils plaident pour le retour de canaux d'expression effectifs sur les différents supports de communication du Conseil.

Ouverture des données sensibles en open data (propositions 18 et 20)

La mise en ligne des données d'intérêt public et les bases de données qui servent de support aux délibérations fait consensus parmi les différentes listes interrogées, avec une réserve pour LaREM et LR concernant des documents jugés confidentiels. Sinon, LFI et

EELV sont pour une ouverture totale des documents, notamment les subventions aux associations et aux entreprises, mais aussi le déroulement des marchés publics en particulier pour les services de mobilité, afin de mieux évaluer leur fonctionnement.

Ouverture aux citoyens (propositions 28 et 29)

Globalement, chaque formation est pour une ouverture croissante de la gestion du Conseil à la société civile et aux citoyens, que ce soit par le développement de nouvelles voies de participation (laboratoires législatifs pour LaREM ou encore Commission citoyenne permanente pour LFI et EELV) ou par le renforcement des voies d'expression et d'une démocratie locale. La plus discrète à cet égard reste la majorité sortante.

Bilan

Sur les propositions éthiques avancées par Anticor, on retrouve une scission partisane assez visible sur différentes thématiques, notamment en matière de probité et de cumul des mandats. Cependant, certaines propositions semblent faire consensus, notamment sur les questions de formation, de transparence des documents et sur l'assiduité.